

Conditions de la mise à disposition de verres réutilisables

1. Toutes les commandes ainsi que les factures y relatives sont contrôlées, traitées et transmises par le Service de la culture.
2. L'organisateur prend à sa charge les frais de Frs 90.- liés au transfert de la vaisselle aller-retour entre le lien stock de cette dernière et celui de la manifestation.
3. L'organisateur doit utiliser en priorité les verres à l'effigie d'Ecublens. Si le stock n'est pas suffisant, il pourra commander des génériques, neutres ou avec une autre inscription.
4. Les verres endommagés, vendus ou perdus seront facturés à l'organisateur au prix de Fr. 2.- l'unité.
5. Le contenu de chaque carton ouvert, devra impérativement et exclusivement être lavé par la société GreenCup.
6. Si des cartons sont ouverts et bien que les verres n'aient pas été utilisés, la prestation de lavage pourra être facturée à l'organisateur à raison de Fr. 0.15/verre.

Lu et approuvé.

Ecublens / VD, le

Signature de l'organisateur

Service de la culture, de la jeunesse
et des sports

.....

.....